



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATIION	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : PATRIMOINE 1

**OBJET : CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE
BRIANÇON ET VISA
TREKKING.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour :

- La mise en place, en alternance, de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié, tous les jeudis après-midis du 27 décembre 2012 au 11 avril 2013 (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement) :
 - o le premier autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle avec visite du fort des Têtes ;
 - o le deuxième dans la zone du fort des Salettes avec visite du fort des Salettes.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING,
regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne,
représenté par son gérant
Monsieur Christian Aubert,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour la période hivernale 2012/2013, la mise en place de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités hivernales,
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Le circuit 1 fera les abords du fort des Têtes et la visite du fort des Têtes au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).

Le circuit 2 comprendra les abords du fort des Salettes et la visite du fort des Salettes au départ du Champ de Mars (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).



Article II : Modalités

Circuit 1 : les jeudis après-midi : 03, 17, 31 janvier, 14, 28 février, 14, 28 mars, 11 avril 2013

La prise en charge du public se fera à 13 h 50 devant la boutique Cycles et skis, face à la télécabine du Prorol. Durée de la visite : environ 2h30

Circuit 2 : les jeudis après-midi : 27 décembre 2012, 10, 24 janvier, 07, 21 février, 07, 21 mars, 04 avril 2013

La prise en charge du public se fera à 13 h 50 au service du Patrimoine, porte de Pigenrol.

Durée de la visite : environ 2h30

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- la mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- le transfert A/R du public de Cycles et skis à Fontchristiane.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

Tarifs publics :

Circuit 1 :

Hiver : 25 €/adulte et 20 € /enfant (8/12 ans)

Printemps à partir du 21 mars 2013 : 20 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Circuit 2 :

Hiver : 25 €/adulte et 20 € /enfant (8/12 ans)

Printemps à partir du 21 mars 2013 : 20 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Réduction de 20% accordée sur présentation de la carte d'hôte de Serre-Chevalier Briançon

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

La Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, sur présentation d'une facture toutes les fins de mois, la somme correspondant au tarif de la sortie

moins le tarif retenu multiplié par le nombre de visiteurs adultes (enfants de plus de 12 ans) ayant suivi la prestation du guide-conférencier.

Le service du Patrimoine étant chargé des encaissements au plus tard la veille de la sortie avant 17h (heure de fermeture du Service Patrimoine).

Le tarif retenu pour la prestation citée ci-dessus sera le suivant : 5,60 € par personne.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM